



**Objet : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le deux octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE RONSSOY se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents MM les conseillers municipaux, à l'exception de Claude CAGNIART et de Franck SAVARY, excusés.

1. RUELLE DU SART

Monsieur le Maire relate l'entretien qu'il a eu avec Monsieur et Madame Rohard, domiciliés 5 Rue de la Libération, et fait lecture de leur courrier. Ces concitoyens souhaitent clôturer leur propriété et demandent à ce que la Commune dégage la Ruelle du Sart, gagnée par la végétation.

Pour rappel, lors de la réunion du 27 Juillet 2016, le Conseil Municipal avait décliné l'offre de Maître Mériaux quant à cette Ruelle, désirant garder ce bien.

Le Conseil Municipal donne son accord pour les travaux d'élagage, et charge Monsieur le Maire de demander des devis.

2. DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal la demande de subvention de Monsieur Dépré, habitant Roisel, qui veut organiser une arrivée d'étape d'une course cycliste professionnelle internationale à Roisel, avec un circuit de 25 kilomètres aux alentours.

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 200 euros si ladite course traverse Le Ronssoy, et 100 euros si la course n'emprunte que la Rue de Templeux verts Ste Emilie.

Monsieur Dépré devra donner des détails de ce projet, notamment le nom des villages de passage de la course.

3. COURRIER DE L'ENTENTE SPORTIVE STE EMILIE EPEHY

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Pierre Léger, de l'Entente Sportive Ste Emilie / Epehy, concernant des incivilités et dégradations au Stade.

Le Conseil Municipal demande à ce qu'une information soit publiée dans le journal communal.

4. TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, la Commune peut délibérer pour instaurer la taxe d'aménagement (la taxe d'aménagement est une taxe d'urbanisme), ou modifier le taux de la part communale et des exonérations facultatives.

Le Conseil Municipal décide de reconduire le taux voté lors du Conseil Municipal du 29 Octobre 2014, à savoir 2,5 %, autrement dit de ne pas augmenter cette taxe.

5. APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA FDE 80

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la Délibération du Comité de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, en date du 25 Janvier 2019, visée par la Préfecture le 3 Mai 2019, approuvant les modifications statutaires de la FDE 80 et les nouveaux statuts proposés, notamment :

- La révision des périmètres des secteurs intercommunaux pour les rapprocher des périmètres des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (il est précisé que ce sont

toujours les délégués nommés par les Communes qui vont désigner les représentants des secteurs au Comité Syndical de la Fédération, à raison d'un délégué par tranche de 10 000 habitants) ;

- La création de nouvelles compétences optionnelles : points de ravitaillement en gaz ou hydrogène, vidéo-protection, service public local de la donnée (élargissement du Système d'Information Géographique à d'autres données), production d'énergies renouvelables ;
- La mise à jour avec les évolutions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ;
- La possibilité pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer à la Fédération dans les conditions suivantes : 1 délégué jusqu'à 50 000 habitants, 1 délégué supplémentaire par tranche de 50 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les nouveaux statuts proposés qui ont été approuvés par le Comité de la Fédération le 25 Janvier 2019 ;
- Donne un avis favorable pour l'adhésion à la Fédération des Établissements Publics de Coopération Intercommunale présents sur le territoire des Communes de la Fédération, et qui en font la demande ;
- Donne son accord pour que l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à laquelle adhère la Commune, si cet établissement en fait la demande, puisse adhérer à la Fédération.

6. DEVIS DE NETTOYAGE À L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recourir ponctuellement à une Société de nettoyage pour l'école afin de faciliter le travail de Madame Moriaux, suite à des réclamations de l'équipe enseignante concernant les poussières naturelles.

L'Assemblée réunie donne son accord au devis présenté par Monsieur le Maire. La Société *Azurial* interviendra donc pendant les prochaines vacances scolaires.

7. FORMATION DU PEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de la Commune de financer des formations qualifiantes aux Contrats Emploi Compétences. Ainsi, Mademoiselle HENNO va dès Octobre 2019, et ce jusqu'en Juin 2020, suivre une formation afin d'obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Animation périscolaire ».

Le coût de cette formation est de 2 400 euros.

8. APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à manifestation d'intérêt de la FDE 80, dans le cadre de son 50^{ème} anniversaire, en collaboration avec l'Association « les planteurs volontaires » pour la « compensation carbone ». Le projet consiste en la plantation d'arbres, en lien avec les écoles.

Le Conseil Municipal est partant pour cette collaboration, à l'exception de Madame Danielle CARDON, qui affirme son désaccord quant à l'obligation d'entretenir ces arbres, et charge Monsieur le Maire de monter le dossier auprès de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

9. REPAS DES AINÉS

Monsieur le Maire compte sur la participation de ses co-élus au repas des aînés du Dimanche 27 Octobre 2019, tant dans la préparation de la salle le Samedi que de leur présence auprès des plus de 60 ans lors de cette journée.

10. SUIE

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les réclamations reçues en Mairie, concernant des dépôts de suie, consécutifs à l'incendie de l'usine de Rouen.

Mr le Maire déclare la séance close à 20h05.